

Compte rendu de séance

Séance du 29 Janvier 2020

L'an 2020 et le 29 Janvier à 18 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de DELAYGUE Nicole, Maire.

Présents : Mme DELAYGUE Nicole, Maire, Mmes : BIGIO Corine, CHEVREAU Kristell, GILLAIZEAU Valérie, ROBIN Christine, SUBLEMONTIER Stéphanie, MM : BOURHIS Joël, FOUBERT Alain, PUCEL Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

Date de la convocation : 24/01/2020

A été nommée secrétaire : Mme GILLAIZEAU Valérie

Demandes de subvention du Collège de La Loge des Bois réf : 1/2020-01-29

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux demandes de subvention ont été reçues de la part du Collège La Loge des Bois de Senonches concernant un voyage scolaire à Orcières Merlette et un autre voyage en Angleterre. Trois élèves de la commune sont concernées.

Le coût total par élève du voyage à Orcières Merlette est de 300 €

Le coût total par élève du voyage en Angleterre est de 305 €

Il est proposé de verser une subvention de 80 €par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'allouer 240 €pour ces deux séjours.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat d'Assurance des Risques statutaires / Habilitation CdG 28 réf : 2/2020-01-29

Madame le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

Considérant la possibilité pour la commune des Ressuintes de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

• agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;

• agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée : 4 ans

Régime : capitalisation.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux de voirie 2020 réf : 3/2020-01-29

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de voirie sont à prévoir pour l'année 2020.

Elle présente un devis effectué par l'Agence Départementale d'Ingénierie et d'Infrastructures du Drouais Thymerais :

-Rue de la Buzinerie pour un montant de 14 862,50 €HT, soit 17 835 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le projet de travaux de voirie 2020 comme présenté.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention au titre du FDI 2020 : travaux de voirie réf : 4/2020-01-29

Madame le Maire rappelle que le projet de travaux de voirie Rue de la Buzinerie a été accepté pour un montant de 14 862,50 €HT, soit 17 835 €TTC.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir solliciter une subvention au titre du FDI 2020 au taux de 30 % du coût total HT.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : premier semestre 2020

Fin des travaux : premier semestre 2020

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges en €		Produits en €	
Coût global HT	14 862,50 €	FDI (30 % de la dépense HT)	4 458,75 €
		Autofinancement (70% de la dépense HT)	10 403,75 €
Total des charges	14 862,50 €	Total des produits	14 862,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de solliciter une subvention au titre du FDI 2020 à hauteur de 30% de la dépense totale HT.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux de reprofilage et curage de fossé réf : 5/2020-01-29

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux de reprofilage et de curage du fossé situé le long de la rue de la Buzinerie.

Un devis d'un montant de 3783,87 €HT est proposé.

Ce devis comprend le curage et le profilage du fossé, le nettoyage des buses, débernage avec évacuation des déblais.

Il convient également de remplacer une plaque de béton par un tampon fonte (rue de la Maréchalerie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis présenté pour un montant de 3 783,87 €HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention au titre du FDI 2020 : travaux de fossé réf : 6/2020-01-29

Madame le Maire rappelle que le projet de travaux de fossé Rue de la Buzinerie a été accepté pour un montant de 3783,87 €HT.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir solliciter une subvention au titre du FDI 2020 au taux de 30 % du coût total HT.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : premier semestre 2020

Fin des travaux : premier semestre 2020

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges en €		Produits en €	
Coût global HT	3 783,87 €	FDI (30 % de la dépense HT)	1 135,16 €
		Autofinancement (70% de la dépense HT)	2 648,71 €
Total des charges	3 783, 87 €	Total des produits	3 783,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de solliciter une subvention au titre du FDI 2020 à hauteur de 30% de la dépense totale HT.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Décision modificative n°2 au BP 2019 : Atténuations de produits réf : 7/2020-01-29

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative au budget primitif 2019.

En effet, il y a un dépassement au chapitre 14 "Atténuations de produits" d'un montant de 1 854 €

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

739221 : + 1 854 €

60631 : - 600 €

6064 : - 600 €

615228 : - 654 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition de décision modificative.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

-Rappel de la réunion publique sur la THD Radio le 10 Février 2020 à 18h30 à l'espace socio-culturel de La Ferté-Vidame.

-Panneaux de signalisation

Madame le Maire fait part des problèmes de circulation sur les voies départementale (rue de la Floudière) et communale (rue de la Maréchalerie). Il est urgent de poser un miroir Rue de la Bêchetière, face à la sortie de la rue de la Maréchalerie.

Après discussion, un panneau « voie de rétrécissement » serait posé Rue de la Floudière face à l'ancien gîte, n° 12.

-Pension pour animaux l'Arche du Mazurier

Madame le Maire informe les conseillers que l'Arche du Mazurier est définitivement fermée.

La gestion des animaux errants étant obligatoire pour la commune, il convient de signer une convention avec un autre organisme. Une demande de devis est en cours.

-Un arbre déraciné, est tombé sur l'espace en herbe attendant au parking de la mairie. Madame le Maire a été informée que cet arbre avait été planté en 1989 à l'occasion du bicentenaire de la Révolution.

Séance levée à 20 :15

En mairie, le 07/02/2020

Le Maire
Nicole DELAYGUE